



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 68400

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une demande de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles concernant la mise en oeuvre d'un mécanisme d'assurance récolte. En effet, évoquant un objectif de réussite de ce dispositif, elle souhaiterait qu'un mécanisme d'incitation à l'épargne soit créé en direction des exploitants et suggère qu'il s'articule autour de la déduction pour investissement. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a donné son accord, lors de l'examen par l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi de finances pour 2002, à un amendement ayant pour objet la mise en place d'une déduction pour aléas. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002, les exploitants soumis à un régime réel d'imposition et qui auront souscrit un contrat d'assurance pour leur exploitation pourront, sur option, déduire de leur bénéfice imposable une somme pouvant atteindre 21 200 EUR par an à la condition qu'ils affectent à un compte ouvert auprès d'un établissement de crédit une somme provenant des recettes de l'exploitation de cet exercice au moins égale au montant de la déduction. L'épargne professionnelle ainsi constituée devra être inscrite à l'actif du bilan de l'exploitation. Outre les utilisations prévues dans le cadre de la déduction pour investissement, les sommes épargnées pourront être utilisées en cas d'intervention d'un aléa climatique, économique, sanitaire ou familial. Cette mesure, qui a reçu un accueil très favorable de la part des milieux agricoles, répond aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68400

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6268

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 184